

Arrêté N° MA-ART-2024-030

OBJET : Arrêté de circulation temporaire, chaussée rétrécie et alternat, rue de la Faucterie, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, mardi 13 et mercredi 14 février 2024

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande d'arrêté présentée par l'entreprise **CISE TP** pour les reprises de branchements AEP, rue de de la Faucterie, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, mardi 13 février t mercredi 14 février 2024 ;

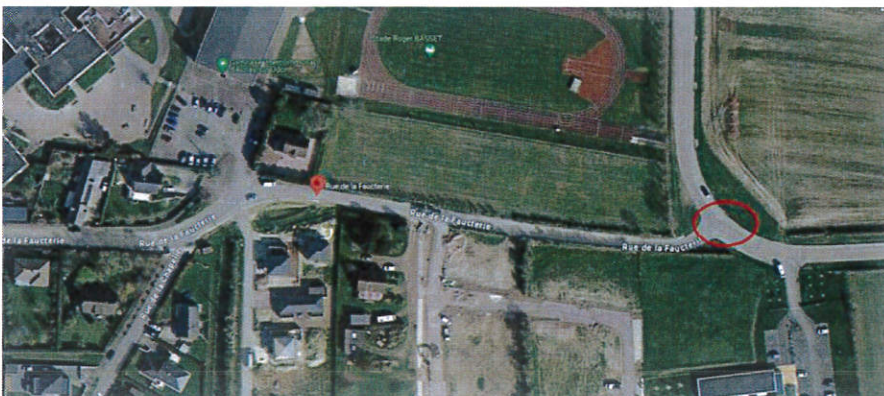
ARRÊTE

Article 1 : Pendant toute la durée des travaux, la circulation est modifiée :

1.1 Rétrécissement de la chaussée, mardi 13 février et mercredi 14 février 2024.
(voir image ci-dessous)



1.2 Mise en place d'un alternat sur le carrefour de la Faucterie et du contournement.
(voir image ci-dessous)



Article 2 : L'entreprise **CISE TP** est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 3 : L'entreprise **CISE TP** est chargée de l'information des riverains (regroupement des ordures ménagères, stationnement, coupures d'eau, etc ...)

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

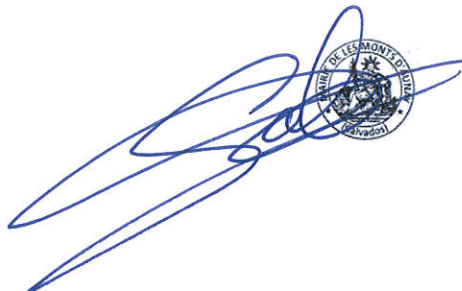
Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL – Kéolis (BUS VERTS),
- Le responsable des services techniques de Les Monts d'Aunay,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le responsable des Voyages de l'Odon,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- L'entreprise **CISE TP**.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer

l'exécution. Fait à Les Monts d'Aunay, le 09 février 2024

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DES MONTS D'AUNAY' and 'Christine Salmon'.